

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLVIII, No 7

LEVIS

JUILLET 1942

LE RETOUR DES JÉSUITES AU CANADA (1842)

L'année 1942 qui rappelle le 300^e anniversaire de la fondation de Montréal rappelle aussi le 250^e anniversaire du rétablissement des Jésuites dans cette même ville. La résidence qu'ils fondaient, en 1692, sur le site occupé aujourd'hui par l'Hôtel de ville et le Palais de Justice, cessait d'exister à la mort du dernier jésuite de Montréal, le P. Bernard Well, survenue en mars 1791. Le 31 mai 1842, les Jésuites revenaient à Montréal pour se répandre de là dans tout le Canada. C'est ce dernier retour que nous voulons commémorer aujourd'hui. Comment a-t-il été préparé? Dans quelles circonstances s'est-il effectué?

La retraite sacerdotale de 1839

Le 21 juillet 1839, M^{sr} Lartigue invitait ses prêtres à la *Retraite spirituelle*. "Depuis plusieurs années, écrivait-il, nous avons appris de diverses parts et à différentes reprises qu'on désirait ardemment voir s'établir dans ce diocèse des Exercices spirituels et annuels pour les ecclésiastiques; et qu'un grand nombre de membres du clergé se plaignaient d'être privés d'un secours si important, accordé à beaucoup d'autres diocèses du monde chrétien; mais il Nous avait été impossible de satisfaire là-dessus les vœux des prêtres de bonne volonté, qui étaient aussi les Nôtres. Maintenant donc que Nous croyons levés tous les obstacles qui s'y opposaient, Nous Nous

hâtons de vous en prévenir avec joie. Nous avons maintenant les moyens de remplacer dans leurs paroisses tous les curés en leur absence. Messieurs du Séminaire de St-Sulpice offrent bien volontiers leur vaste collège avec la chapelle y attenante, pour être un lieu de réunion à tous les retraitants; et ils se porteront d'ailleurs, avec tout le zèle qu'on leur connaît, à favoriser ces exercices, soit en se dévouant à la direction de la retraite, soit en allant garder, comme les autres prêtres libres, les cures vides. D'autres circonstances, ménagées par la Providence, Nous persuadent qu'aujourd'hui Nous pouvons vous dire, comme autrefois Jésus-Christ à ses apôtres: *Venite seorsum in desertum locum; et requiescite pusillum*. En conséquence: 1° Nous engageons *corde magno et animo volenti*, sans pourtant leur en faire un précepte, tous les curés de notre diocèse à se rassembler, cette année, dans le Collège de Montréal, pour y faire ensemble la Retraite Spirituelle, qui commencera le mercredi, 21 au soir du mois prochain, et finira le vendredi, 30 du même mois. . . ”

L'évêque de Montréal pouvait difficilement prendre une décision de cette importance — c'était la première retraite sacerdotale prêchée au Canada — sans consulter ses vicaires généraux. Or, l'un d'eux, M. Vincent Quiblier, prêtre de Saint-Sulpice et supérieur du Séminaire, ne se contenta pas d'agréer le projet: il suggéra comme prédicateur un de ses anciens maîtres, le P. Pierre Chazelle, jésuite, qui était, en 1839, recteur du Collège Sainte-Marie dans le Kentucky. Le P. Chazelle accepta avec plaisir l'invitation qui lui était faite. Et la retraite qui groupa quelque 90 prêtres, dont plusieurs du diocèse de Québec, eut lieu comme l'avait voulu M^{sr} Lartigue.

Cette retraite sacerdotale de 1839 nous apparaît aujourd'hui comme une préparation nécessaire aux événements qui allaient suivre. Dans “ La Réaction catholique de Montréal ”, nous avons raconté comment M^{sr} De Forbin-Janson inaugura les prédications populaires au Canada français, en 1840. Il était indispensable au succès de ces retraites paroissiales que le clergé fût d'abord renouvelé spirituellement.

Et il le fut par la parole éloquente du P. Chazelle. Celui-ci, lit-on dans un communiqué à l'*Ami du Peuple*, "prêchait six fois le jour; de tous les prédicateurs et missionnaires que j'ai vus, et j'en ai vu beaucoup dans divers pays, je n'ai pas trouvé son semblable; il a tout pour lui, geste, diction, verbe; simple ou sublime dans le style, selon la matière et le besoin; il remue les passions à son gré; si comme au théâtre, il eût eu à parler derrière la toile, il eût fait illusion; tantôt, c'est un Fléchier avec son style fleuri à antithèses; tantôt, c'est Massillon qui parle au coeur et pénètre jusqu'à ses replis; ailleurs, c'est Bourdaloue, dont les raisonnements serrés et multipliés poursuivent le pécheur jusque dans ses derniers retranchements, d'où il l'arrache malgré lui. Son geste fortement prononcé est toujours indiqué par l'inflexion de la voix qui l'accompagne; ici, c'est une voix douce, moëlleuse, insinuante, et soudain, c'est celle du Stentor; il pénètre et maîtrise toujours son auditoire; sermons, méditations, exhortations, chaque chose a son ton et ses nuances différentes. Parfaitement nourri de l'Écriture Sainte et des Pères, son affluence est extrême: toujours superabondant (sic), ses citations sont sans nombre et toujours avec une heureuse application. Ce n'était pas à des ignorants qu'il parlait; il y avait des maîtres consommés dans la prédication et l'art oratoire; ils n'ont pu s'empêcher de l'admirer; il n'a rien appris à son auditoire, mais la manière dont il le disait était neuve."

La présence du P. Chazelle à Montréal et l'heureux succès de sa retraite réveillèrent chez plusieurs, intensifièrent chez M^{sr} Lartigue et chez M^{sr} Bourget le désir de voir les Jésuites revenir au Canada.

Les démarches officielles

Plus que tout autre, M^{sr} Lartigue désirait le retour des Jésuites au Canada. S'il meurt, au printemps de 1840, avant d'avoir réalisé son vœu, il l'a du moins hâté par ses prières et il en laisse l'exécution à son successeur. Le 24 août 1840, M^{sr} Bourget communiquait au T. R. P. Roothaan, Général de la Compagnie, le récit de quelques faveurs obtenues à Montréal

par l'intercession du Bienheureux Alphonse Rodriguez, jésuite. Il ajoutait : " J'ai profité du temps que nous avons eu ce bon Père (Chazelle), pour l'engager à faire prier dans votre Société et à s'entendre avec ses Supérieurs pour que les Jésuites nous fussent rendus. Comme nous sommes sous un gouvernement protestant et par là même ombrageux contre votre Société, nous pensons ici que le moyen d'introduire sans bruit vos enfants serait d'établir des résidences dans les lieux reculés et dans les missions; ce premier pas fait, il serait facile, je pense, de leur confier l'éducation, et de les appliquer à toutes les bonnes oeuvres qui ont coutume d'occuper les Pères de votre Compagnie. . . Mon Vénérable Prédécesseur, M^{sr} J.-J. Lartigue, décédé le 19 avril dernier, qui avait toutes les qualités qui font les grands évêques, et entre autres, celle d'être un grand admirateur de votre Ordre, me dit sur le point de mourir, que si je pouvais réussir à introduire les Jésuites dans ce diocèse, ce serait un service immense rendu à la religion. Mais que, pour opérer ce grand événement, il fallait beaucoup prier. J'espère, mon Rév. Père, que je ne mourrai pas sans avoir la douce consolation de voir établis dans mon diocèse les enfants de saint Ignace, les frères de saint François-Xavier et les descendants des Pères Brébeuf, Lalemant, Jogues et autres qui ont tant illustré notre pays par leurs souffrances. Oh! je vous conjure de ne pas refuser cette grâce à un pays qui de tout temps a été cher à votre Ordre, et que l'on peut appeler l'enfant de votre douleur. "

Le retour des Jésuites au Canada ne pouvait s'effectuer sans l'aveu, au moins tacite, de l'autorité civile; et l'on aura remarqué que M^{sr} Bourget n'était pas sans inquiétude sur ce point. Et c'est pour ne pas réveiller les susceptibilités qu'on avait cru prudent, en 1839, de ne pas révéler au grand public la qualité de jésuite du P. Chazelle. Cette crainte qui accompagnera M^{sr} Bourget jusqu'en Europe et qui lui est si cruelle ne l'empêche pourtant pas d'agir. Lorsque, au printemps de 1841, il dresse la longue liste des buts de son voyage en Europe, c'est le retour des Jésuites qu'il indique en premier lieu.

A Rome, il réserve une de ses premières visites au T. R. P. Roothaan; c'est sous sa direction qu'il fait une retraite de huit

jours préparatoire à la première audience de Grégoire XVI. Le 2 juillet 1841, il soumet au T. R. P. Général la demande officielle écrite, connue sous le nom d'*Appel aux Jésuites*: "Le soussigné ne doute pas que le projet de confier aux RR. PP. Jésuites le soin des missions sauvages du Canada, ne soit une raison suffisante pour les engager à revenir dans ces contrées, pour arroser de nouveau de leurs sueurs et fertiliser par leurs travaux cette terre consacrée par le sang de leurs Pères. Tout les rappelle dans cette contrée qui n'a jamais cessé de vénérer leur mémoire, et qui est encore couverte des monuments précieux qui attestent leur courage intrépide. Ils y trouveront des évêques et un clergé qui se feront gloire de concourir à leurs saintes entreprises, et un peuple plein de foi qui, dans ce moment, uni à ses Pasteurs, ne cesse de lever au ciel des mains suppliantes pour prier le Maître de la vigne d'envoyer un assez grand nombre d'ouvriers pour récolter l'abondante moisson qui se présente. Ils y trouveront une jeunesse ardente qui saura par son application à l'étude dédommager ses maîtres des sacrifices qu'il leur aura fallu consentir pour venir répandre le bienfait de l'éducation dans cette partie du nouveau monde; ils y trouveront des peuplades d'Indiens fidèles dont les yeux seront réjouis en revoyant leurs anciens maîtres; ils y trouveront des peuplades infidèles qui les supplient d'aller à leur secours: "*Transiens in Macedoniam adiuva nos* (Act. XVI, 9)." Il est à croire que l'ancienne harmonie qui a toujours régné en Canada entre le clergé séculier et les Jésuites n'en sera que plus resserrée; en se revoyant après tant de malheurs et de secousses et après quatre-vingts ans de séparation, qu'ils seront tendres les saluts de ces frères toujours si unis, *Quam bonum et incundum habitare fratres in unum*. Enfin, le soussigné espère que les enfants de saint Ignace, les frères de saint François-Xavier, de saint Régis, etc., entendront sa voix qui est celle de son Église fondée par eux, et qu'ils se diront les uns aux autres, comme autrefois saint Paul et saint Barnabé: *Revertentes visitemus per universas civitates in quibus praedicavimus verbum Domini, quomodo se habeant* (Act. XV, 36)." Le T. R. P. Général accueillit favorablement la demande de M^{re} Bourget; et celui-ci pouvait écrire à Montréal, le 15 juillet, que le P. Chazelle, alors de passage à Rome, était nommé Supérieur de la Mission du Canada.

Malgré la bonne volonté du P. Roothaan, l'arrivée des Jésuites au Canada faillit être retardée. Moins de trente ans s'étaient écoulés depuis le rétablissement de la Compagnie et les sujets n'étaient pas assez nombreux pour répondre aux besoins de la France et de l'étranger. Les Jésuites de France venaient précisément d'accepter une mission à Madagascar. Or, les Pères du Saint-Esprit qui y étaient déjà établis voyaient sans enthousiasme l'arrivée des Jésuites dans un champ d'apostolat qui leur avait été réservé jusque-là. Et c'est pour éviter toute cause de friction entre des Instituts missionnaires que les Jésuites français destinés à Madagascar furent dirigés vers Montréal.

En route vers Montréal. Premiers travaux.

Dans ses entretiens avec le T. R. P. Général M^{re} Bourget avait proposé de confier à la Compagnie de Jésus le Collège de Chambly, fondé par M. l'abbé Mignault et qui était alors dans une passe difficile. Le T. R. P. Roothaan s'était montré sympathique au projet, mais laissait évidemment au P. Chazelle le soin de prendre sur place les nécessaires décisions. Et celui-ci, en conduisant au Canada huit religieux et quatre prêtres séculiers, était prêt à toute éventualité.

Nommons ici les Jésuites qui, il y a exactement un siècle, venaient continuer à Montréal et au Canada l'oeuvre de leurs grands devanciers des XVII^e et XVIII^e siècles : Les PP. Pierre Chazelle, Félix Martin, Paul Luiset, Dominique du Ranquet, Joseph Hanipaux, Remi Tellier ; les Frères coadjuteurs Joseph Jenneaux, Pierre Tupin et Emmanuel Brenans.

Le P. Félix Martin nous a laissé un récit du voyage : " Le 24 avril 1842, nous étions tous réunis sur le même vaisseau américain et nous levions l'ancre du port du Hâvre pour nous diriger vers ce nouveau monde. Nous n'eûmes pas comme nos Pères autrefois la consolation de faire de ce temps de voyage un temps de mission, et de ce vaisseau un santuaire public, où chaque jour on chantait à haute voix les louanges du Seigneur, et où on lui offrait en commun l'hommage de la prière. Le local était assez vaste et surtout les âmes à sauver assez nom-

breuses. Près de 400 personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, voyageaient ensemble dans le même vaisseau. Mais le protestantisme dominait sur presque tous. Nous étions forcés de nous renfermer dans le très petit oratoire que nous avions dressé dans une de nos cabines, et là, chaque jour, au milieu des solitudes de l'Océan, nous appellions sur cet autel flottant le Dieu qui calme les tempêtes, rend les flots et les vents dociles à sa voix, et surtout qui prépare le coeur de ses enfants à accomplir son oeuvre. La Religion fit cependant sentir sa douce influence dans les conversations particulières et même dans quelques actes publics. Elle fit couler sur plusieurs nouveaux-nés l'eau sainte de la régénération et les inscrivit dans le livre de vie. On donna à la sépulture d'un jeune adulte toute la solennité que permettait la circonstance. Un prêtre récitait les prières de l'Eglise près de ce cadavre qu'on allait jeter au milieu des flots, tandis que de nombreux passagers accourus à un spectacle si nouveau pour plusieurs, se tenaient la tête découverte malgré la rigueur d'un temps froid et orageux, et dans l'attitude d'un profond respect religieux.

“ Nous ouvrîmes le mois de Mai sur notre vaisseau. Pouvions-nous oublier pendant ce mois béni de toute âme fervente, celle qui devait être précisément pour nous *l'étoile de la mer*, et que nos coeurs désiraient tant intéresser à notre petite mission naissante? Nous n'avions pas la parure des champs, ni les riches draperies, ni les guirlandes de fleurs dont la piété se plaît pendant ce beau mois à embellir ses autels; mais nous avons placé au milieu de nous son image et chaque soir nous nous serrions à ses pieds, unis de coeur et de sentiments à tant de chrétiens qui lui offraient solennellement le tribut quotidien de leurs hommages. ”

Les voyageurs étaient à New-York, le 25 mai. Six jours plus tard, par la voie du lac Champlain et du Richelieu, ils arrivaient à Saint-Jean-de-Québec. Là, on célébra d'abord la messe. Et pendant que ses compagnons se rendaient à Montréal, le P. Chazelle, en sa qualité de Supérieur, allait présenter ses hommages à M^{sr} Bourget, alors en tournée pastorale à Sainte-Marie de Monnoir, et il donnait le sermon de clôture du mois de Marie. Comme le P. Chazelle ne crut pas devoir accepter la

direction du Collège de Chambly, M^{sr} Bourget confiait aux Jésuites (2 juillet) la paroisse de Laprairie, devenue vacante par l'élevation de son curé, M. Michael Power, au siège de Toronto.

Mais même avant d'avoir une résidence à eux, les Jésuites sont à l'oeuvre, et au début de juin, le P. Chazelle écrit au Provincial de Paris: "Maintenant les PP. Luiset et Hanipaux donnent une retraite dans une paroisse; le P. Martin accompagne M^{sr} qui fait sa visite épiscopale; le P. Tellier s'occupe d'une première communion; le P. Duranquet, qui va partir est ici (à l'évêché) avec moi et les trois Frères. Le F. Jenneseaux remplace quelqu'un dans une école de garçons, et les deux autres travaillent, principalement au jardin. Ces Messieurs, nos compagnons de voyage, sont employés comme nous. De grands travaux pour le Jubilé et la Visite. Les églises sont pleines. Hommes et femmes s'approchent des sacrements. Il ne faut pas beaucoup prêcher, mais beaucoup confesser. C'est un pays de Foi. M^{sr} travaille prodigieusement et fait travailler les autres..."

Les Jésuites étaient à peine installés à Laprairie qu'on leur demande d'y ouvrir un collège. M^{sr} Bourget jugea, avec raison, qu'il y avait assez de maisons d'enseignement secondaire dans les petites villes de la région montréalaise, et les choses en restèrent là.

Il semble que, dans la pensée de M^{sr} Bourget, la paroisse de Laprairie n'était pour les Jésuites qu'un ministère provisoire. Aussi, lorsque le P. Chazelle manifesta le désir de fonder un noviciat à Montréal, M^{sr} accueillit favorablement le projet. Et comme pour préparer les esprits à cet événement, deux Pères s'installèrent à l'évêché. Le P. Martin écrit: "Le 15 janvier 1843, le P. Paul Luiset et moi nous allâmes donc demeurer à l'évêché, en attendant que la maison que M^{sr} destinait pour le noviciat fût préparée. Il voulut donner à notre prise d'habitation une certaine solennité. Il l'annonça lui-même dans sa Cathédrale le jour du Saint Nom de Jésus. La grand'messe fut précédée du *Veni Creator*. Un des Pères chanta la messe et l'autre prêcha."

Aucun novice ne se présenta à l'évêché. Mais la maison de M. Rodier, mise à la disposition des Pères et qui fut effectivement le premier noviciat de la Compagnie à Montréal, recevait le 9 septembre 1843 Augustin Régnier. Condisciple de M^{sr} Taché au Séminaire de Saint-Hyacinthe, où on l'a vu manifester bruyamment en faveur des Patriotes de 1837, le premier novice canadien avait étudié la théologie deux ans au Grand Séminaire de Montréal et enseigné un an la Rhétorique au Collège de Chambly. Le 13 octobre de la même année, Régnier avait un compagnon de noviciat dans la personne de Henri Hudon, élève du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière. Il est intéressant de noter que depuis cette date, 1843, la famille Hudon a été représentée sans interruption dans la Compagnie de Jésus au Canada.

Bénis de Dieu, protégés par M^{sr} Bourget et par les autres évêques du pays, les 9 Jésuites de 1842 ont jeté les bases d'une oeuvre profonde et durable. La Compagnie de Jésus compte aujourd'hui chez nous plus de mille sujets, dont 709 appartiennent à la Province du Bas-Canada. Ils ont été appliqués aux travaux apostoliques les plus variés : missions auprès des nations indiennes du Canada, missions de Chine, ministère paroissial, prédications populaires, retraites fermées, oeuvres de presse et d'action catholique, éducation de la jeunesse.

Au moment où s'achève un siècle de labeurs depuis leur retour au Canada, ils éprouvent le besoin de rendre grâces à Dieu, à Leurs Excellences les Archevêques et Evêques du Canada, à leurs nombreux bienfaiteurs ; ils éprouvent le besoin de se réjouir dans le Seigneur avec tous leurs amis.

Avec la même ardeur, avec la même générosité que leurs devanciers, les fils de saint Ignace espèrent collaborer, pour leur modeste part, à étendre toujours plus loin dans l'espace et plus profondément dans les âmes le règne de Dieu. *Ad majorem Dei gloriam.*

LÉON POULIOT, S. J.

L'AMEUBLEMENT À MONTRÉAL, AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Heureusement, lorsqu'on publie des particularités sur la vie familiale de nos aïeux, des lecteurs ont l'obligeance de nous rappeler que tel ou tel détail a été omis. Il arrive également que le hasard malin place soudain devant nous quelques documents auxquels nous n'avions pas songé. Tout cela permet de faire des additions ou des corrections à ce qui a été imprimé.

En ce présent article nous avons à compléter, en autant que faire se peut, la nomenclature de l'ameublement à Montréal aux XVII^e et XVIII^e siècles parue dans le *Bulletin* de la présente année, pages 33-42 et 75-86.

Aiguière — “Vase à anse et à bec où l'on met de l'eau”. Mention dans l'inventaire de Jeanne Mance, d'une A. d'étain. (1673) — Mention dans un autre document de 1686.

Balance — Mlle Mance avait une paire de balance de cuivre rouge. Il y eut de grandes B. avec fléaux en fer et en bois (1678-1687) avec poids de plomb, de fer ou de roche. L'officier Sarrobert avait “un petit fléau de fer avec plateaux de cuivre.”

Boîte — Inv. de L.-M. Godefroy de Normanville, 1679. Une B. d'argent d'Angleterre et une B. Garnie de clous blancs. Dans un inv. de 1757 mention d'une *boîte à cadrille*.

Bol — 1665 — Inventaire 27 juillet 1665. — *Un bolle de terre de fayance*. B. R. H., 1927, p. 517.

Bombe de cuivre — Expression employée pour signifier théière, coquemar ou bouilloire surtout fin du XVIII^e siècle. On disait aussi “bombe à thé”. Il y eut des B. de cuivre, de fer-blanc ou de fonte. (Voir *Canard*).

Bouteille — En 1651, le malheureux Boudard avait six B. de verre et une remplie de poudre. Mlle Mance avait des B.

en verre de Hollande. Chez les Frères Charon : mention de 4 B. de gros verre — Bref, les vases à goulots de diverses tailles figurent dans les documents durant tout le régime français (et sans doute après.)

Gourde — Le colon Fillastrau avait en 1678 une G. contenant un pot. Il y eut aussi des G. à poudre en cuir bouilli, d'autres en corne et en cuivre.

Gril et Grille — Le gril était un ustensile pour faire cuire. Il y en a plusieurs dès 1651. Il y eut aussi de grosses grilles à quatre barres et deux traverses en fer pour les cheminées. (1673).

Horloge — Il est fait mention d'une horloge à sable en 1683. Mme d'Youville avait une belle horloge en 1722.

Niche — Dans un inventaire de 1752, mention d'une niche.

Panier — Nous avons parlé de cet ustensile dans le *Bulletin* de mars 1942, p. 79. Mais la notice ayant été tronquée nous rétablissons le texte. Il y eut des paniers garnis de flacons de verre (1743), et des paniers à vivres (1756), sans doute pour le voyage. Il ne paraît pas y avoir eu de maîtres-vanniers à Montréal avant le régime anglais, peut-être parce que les sauvages devaient exercer ce métier dès l'ancien temps. En tout cas, n'est-ce pas ici l'occasion de rappeler le couplet d'une chanson enfantine que l'on entendait souvent autrefois : "*Papa, pi maman se sont mariés — se sont mis-t-ensemble c'est pour fair' des paniers — Papa fait les anse, maman les paniers — Pi moé, j'vas les vendre aussitôt au marché.*"

Serviettes — Lambert Closse en avait une grande variété en toile et en chanvre, petites, grandes et moyennes blanches, à carreaux et ouvrées. Certaines sont dites : "à mettre sur l'estomac". Au XVIII^e siècle, il y eut des S. de Bayonne à raies bleues, des S. de Morlay, de Beaufort et herbées.

Tournebroche — “ Mécanique servant à faire tourner une broche à rôtir. Mlle Mance en possédait une “ en fer dans une caisse avec toute sa garniture ”. En 1751, M. de Varennes déclare avoir une “ roue servant de tournebroche ainsi que la broche ” valant six livres.

Tranche — Doit être le nom vulgaire du couperet. On relève le mot T. en 1683 dans les registres des audiences.

* * *

L'héroïque Lambert Closse lors de son décès laissait une garde-robe très fournie et un bon mobilier, mais l'inventaire des biens que possédait Jacques Le Ber, en 1693, démontre qu'il avait plus de ressources que certains seigneurs et fonctionnaires.

Tout d'abord on constate qu'il était logé en une sorte de château qui pouvait résister aux attaques des Iroquois. Sis côté ouest de la rue Saint-Sulpice, il était construit en maçonnerie et avait 45 pieds de longueur sur 22 pieds de profondeur. A deux angles de la demeure il y avait des *redoutes en pierre, de dix pieds carrés*. En icelles redoutes se trouvaient des fusils et de petits canons ou pierriers “ pour la garde de la maison ”.

Un mot maintenant du mobilier.

En premier lieu, déclaration qu'il y a pour 2,140 livres de vaisselle d'argent.

En suite, (en autres choses) : une armoire de menuiserie, en bois de prunier, façon de buffet avec ferrures, une armoire à quatre panneaux et un grand bahut — Une table avec tiroirs et une autre avec tapis de bergame — Trois escabeaux, c'est-à-dire des sièges de bois — Six chaises tournées, garnies de moquette; autres chaises dont quatre “ de bois et paille ”, enfin, une “ chaise à bassin ”, ce qui peut être une chaise de commodité. . .

Couchette, garniture de chambre, tentures, tapisseries de bergame, miroir avec cadre, une paire de chenets à pommeau de cuivre et une lanterne. . .

Nous ne dirons rien des barriques de vin, “ d'eau-de-vie de France ”, des rolles de tabac, etc., etc.

Jacques Le Ber, répétons-le, était arrivé à Ville-Marie en 1657. Il faisait partie du groupe de colons que M. de Maisonneuve amena de France en même temps que les premiers abbés de Saint-Sulpice. Au mois de janvier 1658, il épousa la soeur du marquant Charles Le Moyne. Aussitôt les deux beaux-frères s'associèrent et leur négoce prit un tel développement qu'ils firent grande et légitime fortune.

E.-Z. MASSICOTTE

LA PREMIÈRE CANADIENNE-FRANÇAISE

On a cru jusqu'ici que le premier Canadien-français, ou, en d'autres termes, le premier fils de Français né dans la Nouvelle-France, était Eustache Martin, fils d'Abraham Martin dit-l'Écossais, pilote, et de Marguerite Langlois. Cet enfant avait été baptisé à Québec, le 24 octobre 1621. Il décéda probablement en bas âge, et, en tous cas, avant 1640. Hélène Desportes, sa cousine, était pourtant née à Québec, un an plus tôt, comme nous allons le voir.

Pierre Desportes, parfois dénommé *de la Porte* et Françoise Langlois, sa femme, étaient arrivés au pays, en 1619, en même temps que les Martin (1). On sait, en effet, que deux *ménages* étaient débarqués à Québec, cette année-là, et qu'il ne peut être question d'autres que les familles Martin et Desportes. Ces femmes Langlois — les premières du nom venues au Canada — étaient d'ailleurs les deux soeurs (2).

(1) Conclusions tirées d'une note posthume de Léandre Lamontagne, publiée par E.-Z. Massicotte, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVIII (1922), pp. 116 et 117.

(2) Prouvé entr'autres dans le contrat de mariage de René Branche avec Marguerite Langlois, veuve d'Abraham Martin, le 11 janvier 1665 (Greffe Duet) — Obligeance de M. le chanoine Cyrille Labrecque.

Pierre Desportes était apparemment venu à Québec en qualité de commis de la compagnie de la Nouvelle-France. C'est ainsi qu'on le désigna (du moins sur le registre reconstitué en 1640), lorsqu'il fut deux fois parrain, d'abord, en 1637 ou 1638, puis en février 1639. A peine deux mois avant la prise de Québec par les frères Kirke, Françoise Langlois, épouse de Pierre Desportes, avait été marraine d'un enfant de Guillaume Couillard.

D'après MM. Benjamin Sulte et le docteur N.-E. Dionne, les époux Desportes et Langlois demeurèrent à Québec pendant l'occupation des Kirke. On peut se demander pourquoi les Anglais n'avaient pas forcé Pierre Desportes à retourner en France, avec sa femme, le 24 juillet 1629, en même temps que Champlain et les autres Français qui remplissaient au pays des fonctions plus ou moins officielles.

Pierre Desportes et Françoise Langlois ne retournèrent en France que dix ans plus tard, dans l'été de 1639, laissant à Québec, leur seul enfant, Hélène Desportes, mariée à Guillaume Hébert, fils de Louis Hébert, cinq ans auparavant.

Guillaume Hébert, époux d'Hélène Desportes mourut à Québec, le 23 septembre 1639 (1). Les époux Desportes devaient être partis pour la France, à ce moment-là, car autrement, Hélène Desportes, leur fille, veuve, se serait, sans doute, embarquée avec ses enfants, en même temps que son père et sa mère.

A tout événement, Pierre Desportes et Françoise Langlois n'étaient pas présents à l'acte de tutelle des mineurs de feu Guillaume Hébert et d'Hélène Desportes — leurs petits enfants — qui fut dressé à Québec, le 21 octobre 1639 (2).

Ils n'assistèrent pas, non plus, au contrat de mariage de leur fille Hélène (veuve de Guillaume Hébert), avec Noël Morin, charron, en présence de Piraube (greffier), le 27 décembre de la même année (2).

(1) Publié dans *La Ville de Québec, sous le régime français*, vol. II, p. 406, par Pierre-Georges Roy.

(2) Obligeance de M. le chanoine Cyrille Labrecque.

On ne retrouve plus la trace des époux Desportes au Canada après 1639. Une Marguerite Langlois, épouse d'un Pierre Desportes, a été inhumée à Dieppe, en 1632. S'il s'agissait plutôt de Françoise Langlois — la mère d'Hélène Desportes — il faudrait conclure que la défunte était retournée en France avant l'occupation de Québec par les Kirke — alors que le contraire semble établi — ou qu'elle se serait embarquée sur l'un des navires de l'amiral Raymond de la Ralde, lors du retour en France, dans l'été de 1632. Ce sont, en effet, les seuls vaisseaux venus de France, cette année-là. Mais dans ce dernier cas, Françoise Langlois aurait dû nécessairement décéder presque en arrivant, et, de plus, l'acte de sépulture en question (dont j'ignore la date précise) peut bien être antérieur au retour de ces vaisseaux du roi.

François Genaple-dit-Bellefond, notaire, épousa à Québec, en 1665, une jeune fille originaire de Paris, Marie-Anne de la Porte (1643-1718), qui était la fille de Pierre de la Porte, *maître fauconnier du roi, et de Anne Voyer, de Saint-Sulpice de Paris* (1). S'agirait-il de Pierre Desportes ou de la Porte, *du diocèse de Lisieux* (2), ancien commis au service de la compagnie de la Nouvelle-France, qui, une fois retourné dans la mère-patrie et veuf de Françoise Langlois, aurait convolé en second mariage avec Marie-Anne Voyer, de qui il aurait eu une fille, Marie-Anne de la Porte, née à Paris, vers 1643? La chose n'est pas probable, mais elle n'est certes pas impossible.

Mais revenons plutôt à Hélène Desportes. M^{re} Tanguay n'a retracé ni son acte de baptême, ni sa sépulture. Il la fait naître en 1620. Lors du recensement de 1666, Hélène Desportes avait, en effet, 46 ans. Or dans son contrat de mariage (3), avec Noël Morin, charron, elle est dite *native de la paroisse de Notre-Dame de Recouvrance, susdit lieu de Québec*, ce qui est conforme à ce que nous avons vu précédemment. On sait que les premiers registres de Québec ont été détruits par le feu, en 1640, et reconstitués, de mémoire, peu après, à partir de 1621.

(1) Contrat de mariage, le 7 août 1665 (Greffé Duquet).

(2) Registre des confirmés de 1659 (cité par Emile Vaillancourt dans *La conquête du Canada par les Normands.*)

(3) 27 décembre 1639 (Greffé Piraube).

On aurait tout simplement oublié Hélène Desportes, qui, lors de la reconstitution du registre, en 1640, bien qu'âgée seulement de vingt ans, avait déjà eu le temps de se marier deux fois. Malheureusement, comme Noël Morin et Hélène Desportes, sa femme, allèrent s'établir à Saint-Thomas, où il décéda, en 1680, il est probable que celle-ci décéda là également, et nous n'avons rien en mains à Québec, qui nous permette de vérifier son âge.

LÉON ROY

BIBLIOGRAPHIE DE L'ABBÉ IVANHOË CARON

M. Antoine Roy vient de publier la liste des principales oeuvres de l'abbé Caron (*Culture* 1942, III, 91-94). En plus de ses *Inventaires*, de ses études historiques sur la colonisation et de ses monographies, l'abbé Caron a publié toute une série de travaux moins importants qu'il est bon de signaler afin de mieux connaître l'oeuvre écrite de cet historien. En voici une liste qui n'est probablement pas complète :

Le baron Augustus de Diémar. — Bulletin des Recherches Historiques 1927, XXXIII, 128.

La mort de M^{or} Plessis. — Bulletin des Recherches Historiques 1934, XL, 36-37.

Document communiqué par l'abbé Caron.

Le recrutement des colons. Observations de M. l'abbé Ivanhoë Caron. — Le problème de la colonisation au Canada français, Montréal 1920, pp. 162-172.

La question scolaire en Belgique. — La Nouvelle-France 1911, X, 353-361.

M^{or} de Laval et la colonisation de la Nouvelle-France. — Le Canada Français 1923, X, 321-332.

Le chemin de la rive nord du Saint-Laurent : Québec-Montréal. — Bulletin des Recherches Historiques 1925, XXXI, 286-290.

Une polémique à propos d'éducation en 1820. — La Revue Canadienne 1922, XXVII (nouvelle série), 441-453, 508-521, 571-604, 642-678.

La Semaine d'Histoire du Canada, 23-27 novembre 1925. — Le Canada Français 1926, XIII, 310-320.

René Gaultier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières. — Bulletin des Recherches Historiques, 1917, XXIII, 117-124.

Le fief Cap Saint-Ignace. — Bulletin des Recherches Historiques, 1914, XX, 365-369.

Les origines démographiques des Canadiens français. — Bulletin des Recherches Historiques, 1935, XLI, 362-373.

Le collège classique de Saint-Roch de Québec. — Bulletin des Recherches Historiques, 1939, XLV, 97-100.

Madame Richard Murray, née Josette Turpin. — Ibid, 150.

Le "Chemin des Caps". — Bulletin des Recherches Historiques, 1926, XXXII, 23-41.

Les livres. — Le Canada Français, 1921, VI, 176-179.

Le fief de Lafresnaye au Cap-Saint-Ignace. — Bulletin des Recherches Historiques, 1927, XXXIII, 40-41.

Le patriote Charles Vidal. — Bulletin des Recherches Historiques, 1928, XXXIV, 221-224.

Lettre pastorale inédite de M^{re} J.-O. Plessis. — Bulletin des Recherches Historiques, 1932, XXXVIII, 673-676.

Le premier archevêque de Québec, M^{re} Plessis. — Bulletin des Recherches Historiques, 1934, XL, 24-26.

La Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique. — Bulletin des Recherches Historiques, 1935, XLI, 235-237.

Rédigé en collaboration avec M^{re} Olivier Maurault, P.S.S.

Procès-verbaux du procureur général Collet sur le district des paroisses de la Nouvelle-France. — Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour l'année 1921-1922, pp. 262-380.

Les archives de l'archevêché de Québec. — La Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique, rapport 1934-1935, pp. 65-73.

Le diocèse de Québec, divisions et subdivisions de 1674 à 1844. — La Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique, rapport 1937-1938, pp. 11-47.

La nomination des évêques catholiques de Québec sous le régime anglais. Ottawa, 1932. 23 .5cm. 44 pp.

Reproduit des M.S.R.C., 1932, XXVI (sect. I), 1-44.

Centres de colonisation du Nord-Ouest de la province de Québec. Le Témiscamingue, l'Abitibi. Québec, 1912. 20.5cm. 58 pp. ill.

Guide du colon, province de Québec. La région de l'Abitibi. Québec, s. d. (1924). 22 .5cm. 20 pp.

La capitulation de Québec (18 septembre 1759). Ottawa, 1924. 23 .5cm. 18 pp.

Reproduit des M.S.R.C. 1924, XVIII (sect. I), 15-32.

Une de nos régions de colonisation, province de Québec. Le Témiscamingue. Québec, 1916. 23cm. 28 pp.

Une de nos régions de colonisation, province de Québec. L'Abitibi. Québec, 1918. 23cm. 56 pp. ill. et carte dépliant.

Une autre édition de cet ouvrage a paru en 1919, 62 pp.

Une expédition à la Baie d'Hudson, à travers le Témiscamingue et l'Abitibi, en 1686. — Bulletin de la Société de Géographie de Québec, 1918, XII, 129-138.

De Témiscamingue à l'Abitibi en canot. — Bulletin de la Société de Géographie de Québec, 1914, VIII, 67-72, 131-145.

Les noms géographiques de la rivière Ottawa, en 1686. — Bulletin de la Société de Géographie de Québec, 1917, XI, 4-10.

Les maîtres d'écoles de l'Institution Royale de 1801 à 1834. — Bulletin des Recherches Historiques, 1941, XLVII, 21-32.

Aux origines d'une paroisse canadienne: Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace. — M.S.R.C. 1939, XXXIII (sect. I), 65-96.

La colonisation dans la province de Québec. — Le Canada Français, 1920, III, 343-352.

Liste des prêtres séculiers et religieux qui ont exercé le saint ministère en Canada (1604 à 1629). — Bulletin des Recherches Historiques, 1941, XLVII, 76-78.

Les Pères Capucins en Acadie. — Bulletin des Recherches Historiques, 1941, XLVII, 128-131.

Prêtres séculiers et religieux qui ont exercé le saint ministère en Canada (1629-1659). — Bulletin des Recherches Historiques, 1941, XLVII, 160-175.

Prêtres séculiers et religieux qui ont exercé le saint ministère dans la Nouvelle-France (1659-1669). — Bulletin des Recherches Historiques, 1941, XLVII, 193-201.

Prêtres séculiers et religieux qui ont exercé le saint ministère au Canada (1670-1679). — Bulletin des Recherches Historiques, 1941, XLVII, 225-235.

Prêtres séculiers et religieux qui ont exercé le saint ministère en Canada (1680-1690). — Bulletin des Recherches Historiques, 1941, XLVII, 257-268.

Plusieurs pages dues à M. l'abbé I. Caron ont été aussi publiées dans *le Canada, la province de Québec. Vers les pays d'avenir: Le Témiscamingue, l'Abitibi, la région de la Beauce, les Cantons de l'Est.* Ottawa, 1917. 23cm. 48 pp.

LAVAL LAURENT, o. f. m.

FONDATION DU SERVICE ET PROCESSION DU
ST-ROSAIRE

Par devant Guillaume Audouart Secrétaire du Conseil estably par le Roy a Quebec notaire en la Nouvelle france et tesmoins sousigné fut presente damoiselle Marie favry veuve de feu Pierre le Gardeur Escuyer S^r de Repentigny laquelle s'est adressée à venerable et scientifique personne Le R. P. Joseph Poncet Curé de l'Eglise Parochiale de N^{re} Dame de Québec, honorables hommes Guillaume Couillard, Jean Juchereau S^r de Maure, Jacques Loyer latour substitut de Jacques Maheust absent, Henry Pinguet ancien Marguillier et substitut de Martin Grouel à present Marguilliers de l'oeuvre et fabrique de la dite Eglise auxquels elle a fait entendre la devotion qu'elle avoit de fonder à perpetuité en icelle Eglise les principaux Services de la Confrerie du S^t Rosaire, dont elle avoit poursuivy et obtenu estant en france l'Erection en tout ce pays sçavoir est, les premieres et secondes vespres et la grande Messe solennelle ainsy qu'ez plus grandes festes de N^{re} Dame

avec sermon et autres solemnités usitées en la dite Paroisse le jour et feste du S^t Rosaire qui est le premier dimanche d'octobre, et de plus la Procession du S^t Rosaire chasque premier dimanche de tous les douze moys de l'année, avec les Litanies et prières accoustumez en la dite Confrairie offrant par elle a cet effect La valeur de trois cents livres tournois a payer une fois presentement pour tousjours ce qui pourroit faire au moins et au denier vingt la somme de quinze livres de rente annuelle ce qui est suffisant pour les frais des dits Services La quelle valeur des dites trois cents livres elle donne en ornements qui s'ensuivent sçavoir est, un grand tableau de N^{re} Dame du Rosaire avec les Images de S^t Dominique et de S^{te} Catherine de Siemie, un devant d'Autel, une chasuble et deux Coussins de Satin blanc a fleurs et un voile de gros de Naples blanc orné de broderie d'or et doublé de tafetas blanc le tout estimé et évalué a la somme de trois cents livres tournois les quelles choses seront appartenantes en propre a la dite fabrique comme tenant lieu et qualité de fond pour la presente fondation sur quoy ayant les dits S^{rs} curé et Marguilliers fait assembler M^{rs} les anciens Marguilliers d'icelle Eglise apres une moure délibération se seroient accordés et condescendûs aux offres et aux intentions et demandes de la dite Damoiselle fondatrice s'obligeant aux Services et prières Solemnelles que dessus c'est a sçavoir les dits S^{rs} Curé et Marguilliers presents et advenir estre chargéz et obligéz de faire dire au jour et feste du S^t Rosaire premier dimanche d'octobre premieres et secondes vespres et Grande Messe Solemnelle avec le Sermon et chaque premier dimanche de tous les moys de l'année a l'issue de vespres la procession Solemnelle du S^t Rosaire y chantant les litanies de la S^{te} Vierge et prieres accoustumées en la dite Confrairie. Car ainsy a esté accordé etc. . . promettant etc. . . obligeant etc. . . renonceant etc. . . Fait et passé à Québec le Vingt-deuxiesme du moys d'Avril 1657 En presence de Jean Gloria, et Jean le Vasseur tesmoins subsignés avec les parties a la reserve du dit Sieur Couillart lequel a déclaré ne sçavoir escrire n'y signer de ce interpellé selon l'ordonnance.

Marie Favery
Joseph Poncet
Juchereau
J. Gloria

Levasseur
J. Loyer Latour
H. Pinguet
Audouart (1)

(1) Archives judiciaires de Québec.

LE MARIAGE DE CHARLES BERTHELOT

Charles Berthelot arriva à Québec dans l'automne de 1726. Il était le fils de Denis Berthelot, marchand épicier assez à l'aise de Saint-Étienne du Mont, à Paris. Le jeune homme n'était pas venu ici avec l'intention de s'établir dans la Nouvelle-France. Son père l'avait confié à un ami M. Vaillant, marchand, de Paris, qui se rendait à Québec pour ses affaires, " afin de lui faire voir le pays et l'industrie du commerce ". A Québec, pendant que le sieur Vaillant s'occupait de ses affaires, le jeune Berthelot visitait les familles. Il connut Thérèse Roussel, fille du chirurgien Timothée Roussel. Les jeunes gens décidèrent aussitôt de s'épouser. Les bans avaient été placés à l'église, le contrat de mariage avait même été passé par le notaire de la Cetière, lorsque l'intendant Dupuy eut vent de l'affaire. Berthelot était encore mineur et n'avait apporté ni extrait baptistaire ni consentement écrit de son père. L'intendant Dupuy, qui n'entendait pas badinage sur l'observation des lois, défendit par une longue et violente ordonnance à tout notaire ou ecclésiastique de prêter son ministère au mariage projeté (6 février 1727). Le jeune Berthelot fut donc obligé d'écrire à son père pour obtenir l'autorisation nécessaire. La lettre du père Berthelot n'arriva qu'à la fin de l'été et le mariage eut lieu le 26 septembre 1727. Disons ici que l'intendant Dupuy fut vertement blâmé par le ministre pour avoir fait tant de tapage avec une affaire aussi ordinaire. Charles Berthelot, marié à une canadienne, décida de s'établir comme marchand à Québec et il devint un des principaux marchands de la capitale. Berthelot est le premier ancêtre canadien de la famille Berthelot d'Artigny. (P.-G. Roy, *La famille Berthelot d'Artigny*).

LE MARIAGE DE VALENTIN JAUTARD

Il a été question de Valentin Jautard à différentes reprises dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, du trop célèbre Valentin Jautard. La note suivante extraite de la *Gazette de Québec* du 25 septembre 1783 intéressera peut-être ceux qui s'intéressent à l'histoire de Jautard. Elle est datée de Montréal le 28 août 1783 :

Lundi le 25 du présent mois, sur les dix heures du soir, a été mariée dans l'église des RR. PP. Récollets, en cette ville Madame veuve Deganne, avec le sieur Valentin Jautard, ci-devant avocat. Cette dame, quoiqu'à l'âge de 71 ans et veuve pour la seconde fois, possède encore les grâces et les attraits du jeune âge, qui semble toujours reflourir en elle : son teint frais, sa gaieté, son agilité, son embonpoint, et ses rares qualités, beaucoup plus que sa fortune, qui n'est pas moindre que ses talents, lui avaient attiré un nombreux cortège d'amans, à la poursuite desquels elle s'était toujours refusée. Mais enfin persuadée par un homme aussi bon rhétoricien que galant, et doué d'une figure qui n'a rien perdu de sa fraîcheur naturelle malgré les épreuves qui lui a fait essuyer sa mauvaise fortune, elle s'est déterminée, par une inclination assez naturelle à cet âge, à un troisième hymen, qui s'est fait sans bruit en la seule présence de deux notables citoyens de cette ville : ce tendre couple uni, pour goûter plus à loisir les douceurs du mariage, s'est fixé à une lieue et demie de la ville sur un superbe bien de campagne, le plus agréable séjour de cette contrée. Oh bonheur sans fin ! Oh félicité sans pareille !

JEAN ET EDMOND ROLLETTE

Après avoir lu l'intéressant article du juge Fabre Survever, sur la famille Rollette, nous croyons être utile aux chercheurs en donnant les renseignements suivants sur deux fils de Frédéric Rollette. Ces renseignements sont puisés dans

l'Histoire du Collège-Séminaire de Nicolet par M^{gr} J.-A.-I. Douville.

Jean Rollette, Nicolet, 11 ans, 1823-1827, traiteur (Ouest). Ce qui le ferait naître en 1812 au lieu de 1814.

Edmond Rollette, Nicolet, 9 ans, 1827-1830.

RICHARD LESSARD

UNE PETITE RUE DE L'ANCIEN MONTREAL

Où était la rue Saint-Philippe à Montréal au commencement du XVIII^e siècle ? ^à

En 1709, un jeune peintre nommé Jean Berger, fut arrêté sous l'accusation d'avoir, certain soir, bâtonné l'apothicaire Claude LeBoiteux, sieur de Saint-Olive, qui revenait de soigner le célèbre Greysolon Dulhut.

Au procès, il fut établi que Berger était innocent de ce délit, mais ayant eu la malencontreuse idée, pendant sa détention préventive, de composer une chanson ridiculisant les officiers de Justice, il fut condamné à passer une heure sur la place du marché, carcan au cou, le torse orné d'un écriteau apprenant au public qu'il était un *Auteur de Chansons*. Nous avons déjà raconté l'affaire et fourni même le texte de la pièce de vers satiriques, assez quelconques d'ailleurs (1) et, si nous en parlons de nouveau, c'est pour signaler autre chose.

Le facétieux chansonnier est dit, dans les procédures, demeurer rue *Saint-Philippe*. En effet dans le greffe du notaire Adhémar, nous voyons que le 28 juillet 1708, les PP. Jésuites, vendaient quatre emplacements rue *Saint-Philippe*. L'un à Paul Aguenier, un autre à Jean Berger, un troisième à Philippe Larchevêque et le dernier à Jean Leboeuf.

(1) E.-Z. Massicotte, *Faits curieux de l'histoire de Montréal*, p. 38 aussi dans le B. R. H., 1916, pp. 45-49.

Ces emplacements se localisent très bien. Ils forment de nos jours le côté est de la rue Saint-Gabriel depuis la rue Notre-Dame jusque vis-à-vis la rue des Fortifications (2).

Dans le Terrier qui date de fin XVIIIe siècle, il apparaît que ces lopins sont rue Saint-Gabriel, néanmoins dans les contrats susdits on a fort bien spécifié rue *Saint-Philippe*. Pourquoi ce nom ?

Était-ce à cause de Vincent *Philippe* de Hautmesnil de qui les PP. Jésuites avaient acquis le terrains? On ne pouvait pourtant pas ignorer que la rue Saint-Gabriel était tracée depuis 1672 et devait s'étendre de la rue Saint-Paul jusqu'à la rue Saint-Jacques (3).

Quoiqu'il en soit on persista assez longtemps à dire "rue Saint-Philippe" puisque nous relevons encore l'expression dans un document judiciaire du 13 mars 1728.

Finalement, le nom de Saint-Gabriel prévalut. La mémoire de M. de Hautmesnil reste perpétuée par le nom Saint-Vincent donné à une rue et celle de l'abbé Gabriel Souart, qui avait été propriétaire avant M. de Hautmesnil, par celui de Saint-Gabriel. Ce serait donc pour honorer M. Gabriel de Queylus, premier supérieur des Sulpiciens, qu'on aurait nommé Saint-Gabriel, le grand domaine des Seigneurs devenu une municipalité puis un quartier de Montréal connu de tous.

E.-Z. Massicotte.

(2) Terrier, no 187 B 19, B 20, et B 21.

(3) Voir B. R. H., 1932, p. 614.

LE MARIAGE DE M. DE LANTAGNAC

Notre premier gouverneur de Vaudreuil laissait généralement aux officiers des troupes toute liberté pour le choix de leurs femmes. Il laissait même les officiers des troupes de la marine épouser des roturières. Il n'en fut pas de même, toutefois, lorsque son propre neveu, M. Adhémar de Lantagnac, officier dans les troupes de la marine, voulut épouser mademoiselle Martin de Lino. Cette jeune fille avait toutes les qualités et appartenait à une excellente famille puisque son père était premier conseiller au Conseil Supérieur. Mais Marie-Geneviève Martin de Lino avait un grave défaut : elle n'était pas noble. M. de Lantagnac tenta vainement à fléchir son oncle. M. de Vaudreuil refusa obstinément la permission demandée. Ce que voyant, l'officier alla trouver M^{sr} de Saint-Vallier. L'évêque de Québec étudia le cas et se rendit compte que les raisons de M. de Vaudreuil n'étaient pas suffisantes. Il permit le mariage et il eut lieu à Québec, le 7 mars 1720.. Un règlement du roi défendait aux officiers de se marier sans la permission du gouverneur, et le prêtre ne pouvait célébrer le mariage sans cette permission. M. de Vaudreuil porta plainte au roi contre M^{sr} de Saint-Vallier. Le roi de France était encore plus sévère que M. de Vaudreuil sur le mariage des officiers de ses armes. Aussi, fit-il écrire une lettre très sévère à M^{sr} de Saint-Vallier sur ce grave oubli des ordonnances. A lire cette lettre on dirait que le mariage de M. de Lantagnac avec mademoiselle de Lino avait ébranlé les marches du trône. Quoiqu'il en soit, le mariage fut heureux et madame de Lantagnac donna enfants à son mari. Elle décéda à Chambly le 29 janvier 1738.

Lettre du Conseil du Roi à M^{sr} de Saint-Vallier

A Paris, le 14 juin 1721

Le Con^{el} a reçu M^r votre lettre du 18 8^{bre} de l'année dernière.

Lorsque le Roy a revoqué les congés qui estoient distribués dans la Colonie, Sa M^{te} Sy est detern^{nee} a cause des abus et des plaintes continuelles quelle recevoit tant de la part des missionnaires que d'autres personnes, et que ces congés entretenoient la traite de l'eau de vie avec les Sauvages et causoit le desordre inseparable de ce commerce, les mêmes raisons subsistent toujours Sa M^{te} est absolument resolue de ne point établir les congés, elle renouvelle même cette année les défenses d'en donner aucun ny de permettre ny Tolerer sous aucun pre-texte le Commerce de l'eau de vie.

A l'Egard de l'acquisition que vous marqués avoir faite d'une terre pour l'hopital de Québec et dont vous demandez au Con^{el} de faire accorder l'Indemnité et l'amortissement, il n'a point paru au Con^{el} que l'hopital en ait besoin parce que l'un et l'autre lui ont été accordés par l'article 15 des lettres patentes d'Etablissement du mois de mars 1692.

Le Con^{el} a été bien aise d'apprendre l'atten^{on} que vous marqués avoir faite de faire recevoir a cet hopital les vieux Soldats Invalides et vous prie de continuer.

Il a été informé que le logement que vous avez fait faire a cet hopital pour y loger les sols n'est pas assez grand pour contenir ceux des deux Sexes et que les Religieuses ny veulent recevoir que les Femmes sur le Comte qui en a été rendu a M^r le Regent S. A. R. a destiné la gratification de 1000 L pour cette année seulement a la depense necessaire pour faire un logement pour les hommes.

Le Con^{el} a approuvé que ces Religieuses fassent travailler au defrichement de la terre des Islets appartenant aux pauvres aux conditions qui leur ont été prescrites.

Le Con^{el} a veu avec peine les plaintes qui ont été faites que vo' mariés les officiers et les soldats sans qu'ils ayent obtenu la permission du Roy ny de M. de Vaudreuil, S. A. R. qui a esté informée que vous avez marié l'année dernierre le S. de Lantagnac Lieutenant des troupes n'en a pas esté Satisfaite et elle

a Souhaité que le Con^{el} vous recommandat forte^{nt} de ne point marier a l'avenir ny officiers ny soldats a moins qu'ils n'en ayent obtenu la permission de Sa M^{te} ou du gouverneur g^{nal} ou de celui qui commandera en son absence, le Conseil est persuadé que vous vous y conformerez d'autant plus volontiers qu'outre que c'est l'intention de Sa M^{te} vous exposeriez les officiers qui tomberoient dans ce cas a être cassés et les soldats a autres peines plus severes, le S^r de Lantagnac auroit éprouvé ce châtiment si Sa M^{te} ne lui avoit fait grace en faveur de M^r de Vaudreuil Son oncle auquel on envoie un ordre pour le faire passer a l'Isle Royale où il Servira a l'avenir (1).

LA FONDATION DE VAL D'OR

Dans la majorité des cas, du moins dans la province de Québec, il s'écoule un demi-siècle avant qu'une ville atteigne une population de 7000 ou 8000 âmes. Voici une petite ville de l'Abitibi qui a vu ses 8000 âmes de population avant même de naître . . . légalement. C'est la route qui a fait surgir Val d'Or, dit M. Emile Benoist, presque du soir au matin, la route qui va d'Amos à la région du lac de Montigny. On avait ouvert la route pour permettre aux prospecteurs de se rendre aux régions qui entourent le lac de Montigny. Au cours de l'hiver 1934-1935, il y eut une grande poussée. Quelques centaines d'hommes, des *squatters*, dressèrent leurs tentes sur le site actuel de Val d'Or. Les propriétaires des mines avaient établi la ville de Bourlamaque pour recevoir les mineurs mais ceux-ci pour une raison ou pour une autre s'installèrent à Val d'Or. De là la croissance rapide de cette ville qui a maintenant une population de plus de quelques milliers d'âmes. (Emile Benoist, *L'Abitibi, pays de l'or*).

(1) Ordres du Roi, 1-2, série B, vol. 44 (1721).

LE PREMIER EMPLOI DU CHLOROFORME COMME ANESTHÉSIQUE

Dans ses *Reminiscences of Student Life and Practice*, le docteur E. D. Worthington réclame l'honneur d'avoir fait la première opération au Canada à l'aide du chloroforme comme anesthésique. Cette opération eut lieu à Eaton Corner, le 14 mars 1847, sur la personne nommée Stone. Le docteur Worthington lui coupa une jambe en présence des docteurs Rodgers, de Eaton, et Andrews, de Cookshire. Stone ne perdit pas connaissance mais ne ressentit aucune douleur. A Québec, on employa pour la première fois le chloroforme comme anesthésique le 4 février 1848. Un matelot français du Havre avait eu les jambes gelées. On le transporta à l'Hôpital de Marine et le 4 février 1848, les docteurs Douglas et Sewell lui amputèrent les deux jambes. A propos de ces amputations, un médecin qui assistait à l'opération, rapporte que le docteur Douglas fit son travail en une minute et quarante secondes. Le docteur Sewell moins rapide prit une demi-heure.

LE PREMIER "ANNUAIRE" DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le premier *Annuaire* de l'université Laval parut à la fin de l'année académique 1856-1857, quoiqu'il porte le millésime 1856. Cette brochure de vingt-huit pages contient un calendrier, la liste des professeurs de l'Université, les conditions de l'admission aux cours et au pensionnat, un précis

de la charte et des statuts, le règlement pour les épreuves du baccalauréat ès-arts et de l'inscription, etc., etc. *L'annuaire* donne aussi la liste des bacheliers de 1854, 1855 et 1856, soit Pierre Roussel et Benjamin Paquet pour 1854; John O'Brien et Thomas Chandonnet pour 1855, et Damase Matte, George Dormer, Pierre Audet, Honoré Lecours, Hugh Gates Murray et Côme Morisset pour 1856. *L'annuaire de l'Université Laval* a paru régulièrement à la fin de chaque année académique depuis 1857.

LETTRE DE M. DE LA JONQUIÈRE ET BIGOT
AU MINISTRE

Monseigneur,

En conséquence de la Lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 19 may dernier, nous avons fait un État de L'Artillerie et des Munitions de guerre de toute Espèce qui nous Sont nécessaires pour munir cette place Sur un pied convenable nous n'avons point oublié Les articles Nécessaires pour Les autres postes de La Colonie, ny la poudre qu'il convient de mettre en reserve pour sa défense en cas de guerre nous avons l'honneur Monseigneur de vous envoyer led. État cy Joint.

M. Le Marquis de Lajonquiere pendant son séjour à Montréal a choisi le terrain qui luy a paru le plus propre pour y faire construire les Cazernes dont Le Roy veus faire L'Établissement dans la ville, JI estime qu'elles ne scauroient estre mieux placées qu'au Moulin du Coteau vis à vis Les magasins du Roy Et comme ce Terrain n'est point suffisant, nous seront de prendre quatre maisons appartenans a differents particuliers qui couterons environ 20 mille Livres; Lorsqu'il sera question de les abatre M. Bigot en fera faire une Estimation en régle, Et comme M. franquet jra L'année prochaine

à Montréal, JI sera a même d'en dresser le plan et de Juger s'il y auroit quelque Terrain plus convenable.

M. L'abbé de Cabanac est arrivé et jI a été reçu a la dignité de Québec dont Sa Majesté a bien voulu L'honorer. Agreez Monseigneur, que nous ayons l'honneur de vous en faire nos remerciemens tres humbles. Le Chapitre de cette ville ne pouvoit avoir un Chef d'un Mérite plus exemplaire.

Nous avons retiré des mains du S. Taché La Concession que nous Luy avions donné pour les Jsles de la Magdelaine.

Nous sommes avec un profond respect Monseigneur vos tres humbles & tres obeissants serviteurs.

La Jonquière Bigot

A Quebec le 21. 8bre, 1750

LES MINES DE L'ABITIBI

Dans ses voyages d'exploration, de 1613 et de 1615, Champlain entendit parler pour la première fois de la région de l'Abitibi. Il rencontra des Sauvages de l'Abitibi et du Témiscamingue qui lui apprirent que leur pays contenait des gisements de cuivre. Plus tard, le chevalier de Troyes passa par l'Abitibi pour se rendre à la baie d'Hudson. Les Sauvages lui parlèrent aussi des mines de leur pays. M. de Troyes écrit même dans son *Journal* qu'il fut conduit à une mine par un Sauvage du nom de Coignac. M. Emile Benoist, remarque que ce ne fut que trois cents ans après Champlain et près de deux cent cinquante ans après le chevalier de Troyes qu'on commença à rechercher sérieusement des métaux dans l'Abitibi. En effet, ce n'est qu'en 1934 que des compagnies commencèrent à exploiter les riches gisements de l'Abitibi. (Emile Benoist, *L'Abitibi, pays de l'or*).

LES DONNÉS DU CHANOINE DE RIGAUVILLE

Par la mort de son frère, l'honorable Jean-Baptiste-Marie des Bergères de Rigauville, le chanoine de Rigauville était devenu l'unique propriétaire du fief et seigneurie de Bellechasse ou Berthier-en-bas qui était passé à sa famille par le mariage de son père avec Marie-Françoise-Vianney Pachot, veuve d'Alexandre de Berthier. Cette seigneurie rapportait de jolis revenus à son propriétaire mais le chanoine de Rigauville n'en profita guère car les pauvres de la ville et ceux de l'Hôpital général en particulier recevaient à peu près tout ce que le charitable prêtre retirait de différentes sources. Par son testament reçu par les notaires J.-C. Panet et Berthelot d'Artigny le 24 juin 1780, M. de Rigauville institua les dames de l'Hôpital général de Québec ses légataires universelles. Il leur donna en même temps sa seigneurie de Bellechasse ou Berthier-en-Bas. Prévoyant sans doute, que son testament serait attaqué par des parents éloignés désireux de mettre la main sur ce bel apanage, M. de Rigauville expliquait longuement dans son testament les raisons de ce don à l'Hôpital général. Il ne se trompait pas. Une de ses parentes éloignées, madame d'Albergatti-Vezza, attaqua par deux fois le testament du chanoine de Rigauville, mais chaque fois, le 30 juillet 1785, et le 3 juillet 1786, les tribunaux renvoyèrent les actions de la prétendue héritière en la condamnant à payer tous les frais. Dans les circonstances difficiles que traversaient alors les religieuses de l'Hôpital général, l'héritage du chanoine de Rigauville leur fut d'un grand secours, en leur fournissant les provisions dont elles avaient besoin pour nourrir leurs pauvres.
